

arpea mag

N° 281 | ÉTÉ 2019

Editorial à deux voix de Swiss Youth for Climate
et des Aînés pour la défense du climat

Dépistage et gestion des polluants
du bâti, étude de cas



Prix ARPEA 2018
Bachelor et Master

ASSOCIATION ROMANDE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Climat : quand la justice s'en mêle !

Anne Mahrer

Coprésidente des Aînées pour la protection du climat

Au cours de l'année 2015, l'idée de mener en Suisse une action judiciaire en faveur du climat faisait son chemin pour faire pression sur notre gouvernement afin qu'il prenne les mesures courageuses qui s'imposent face à l'urgence climatique.

Le verdict historique du Tribunal de la Haye, en juin 2015, condamnant l'Etat hollandais à revoir à la hausse les objectifs de sa politique climatique, a confirmé le bien-fondé d'entreprendre une action en justice pour exiger de la part du Conseil fédéral une protection plus efficace contre les effets du réchauffement climatique.

Dès lors, avec le soutien de Greenpeace, des avocat-e-s ont travaillé à une requête et démontré que les mesures prises par la Confédération pour la protection du climat sont très insuffisantes, contreviennent à la Constitution fédérale, à la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) et mettent notre santé en danger. Le gouvernement manque ainsi à son devoir de protection à l'égard de la population.

Le réchauffement climatique provoque incontestablement des canicules plus fréquentes et plus intenses. Des études scientifiques montrent qu'à partir de 70 ans, les femmes âgées sont particulièrement fragilisées par ces vagues de chaleur. C'est ce qui a motivé, **le 23 août 2016**, la création de l'association suisse des Aînées pour la protection du climat. Nous avons décidé d'ouvrir une action judiciaire contre l'Etat. **Une première en Suisse.**

En novembre 2016, nous avons lancé notre action en justice, sous forme d'une requête en faveur du climat, pour faire valoir le droit fondamental à la santé, pour nous, et les générations futures. Cette requête, déposée au Département fédéral de l'environnement,

des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), première étape indispensable, avant de saisir la voie judiciaire, a fait l'objet d'une non-entrée en matière de la part du DETEC **le 26 avril 2017**.

Nous avons contesté cette décision et saisi le Tribunal administratif fédéral (TAF), autorité judiciaire de première instance, **le 26 mai 2017**. **Le 7 décembre 2018**, ce dernier a rejeté notre recours. Il se réfugie derrière la recevabilité et ne se prononce pas sur le fond.

Nous attendions de la justice qu'elle se montre plus courageuse à l'égard de notre requête, en la renvoyant à l'instance inférieure, le DETEC, pour qu'il rende une décision adéquate. Il n'en est rien. La décision du TAF est d'autant plus problématique qu'elle contredit l'Accord de Paris que la Suisse a ratifié. Le préambule de l'Accord de Paris mentionne expressément l'importance de la protection du climat pour les droits humains.

Le 21 janvier 2019, nous avons fait recours au Tribunal fédéral (TF). Si les motifs du TAF ne sont pas remis en question, cela signifie qu'en Suisse, le climat devient un domaine



Suite au rejet de notre recours par le TAF, nous avons contesté cette décision au Tribunal fédéral le 21 janvier 2019. Photo, de gauche à droite : Rita Schirmer, Gisèle Sallin, Lore Zablonnier, Oda Müller, Rosmarie Wydler et Anne Mahrer, membres du comité.

dans lequel les droits fondamentaux ne sont plus appliqués. C'est inacceptable. Les conséquences du réchauffement climatique contreviennent aux droits fondamentaux. Cela n'a jamais été aussi bien documenté qu'aujourd'hui.

“On ne pourra pas dire que l'on ne savait pas.”

C'est la conclusion à laquelle l'action en justice pour le climat d'Urgenda aux Pays-Bas a permis d'aboutir le 9 octobre 2018. Au nom des droits humains, la cour d'appel de La Haye a confirmé le jugement rendu en première instance le 24 juin 2015 et condamné le gouvernement néerlandais à réduire ses émissions de gaz à effet de serre d'au

moins 25% d'ici 2020. Ne pas atteindre cet objectif serait une «**violation des droits des citoyens néerlandais**» protégés par la Convention européenne des droits de l'homme.

Cette décision va dans le sens de ce que nous défendons dans notre requête. En cas de rejet de notre recours par le Tribunal fédéral, nous irons jusqu'à la Cour européenne des droits de l'homme. Notre action en justice a suscité beaucoup d'intérêt. Forte aujourd'hui de **plus de 1'400 membres**, moyenne d'âge 73 ans, et soutenue par **plus de 1000 personnes** (femmes plus jeunes et hommes de tous les âges), notre association répond à de nombreuses sollicitations, participe à de nombreux événements en lien avec le climat, au-delà de nos frontières.

Notre action judiciaire s'inscrit dans un mouvement qui prend une dimension mondiale.



Genève, marche pour le climat, 13 octobre 2018, plus de 5000 personnes dans la rue, toutes générations confondues.

Nous sommes déterminées à poursuivre notre engagement au sein d'un réseau de solidarité climatique et à maintenir la pression sur notre gouvernement. Il n'y a pas de danger plus important que les changements climatiques. Ils touchent d'abord les populations les plus vulnérables, celles à qui certains voudraient faire porter le chapeau de nos excès et aggravent les inégalités sociales.

L'écart est abyssal entre les promesses des États et l'objectif de limiter l'élévation de la température de la planète NETTEMENT en dessous de 2°C et SI POSSIBLE à 1,5°C. Attendre est irresponsable. Les coûts humains, environnementaux et économiques seront exorbitants, à la mesure de

l'inaction. La Suisse, pays riche et industrialisé, doit faire sa part. Elle devrait être exemplaire, elle ne l'est pas.

Les jeunes qui se lèvent et se mettent en grève pour la justice climatique ont tout notre soutien. Ils veulent un avenir. Aujourd'hui tous les voyants sont au rouge, le temps des demi-mesures est révolu. On ne pourra pas dire que l'on ne savait pas.

Pour plus d'informations :

Anne Mahrer

Les Aînés pour la protection du climat
<http://aïnees-climat.ch/>